

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 février 2007
(convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues | M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle |
| M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30) | M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00) |
| M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15) | Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques |
| Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain | Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge |
| Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique | M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel |
| M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard | M. GRANET Michel à M. DAVID Alain |
| M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45) | M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe |
| M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André | M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia |
| M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15) | M. MAMERE Noël à M. DANE Michel |
| M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre | M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max |
| M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy | M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel |
| M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude | M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle |
| M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30) | M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00) |
| M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis | Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00) |
| M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00) | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas |
| M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain | M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00) |
| M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain | M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert | M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille | M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert |
| M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30) | Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle |

LA SÉANCE EST OUVERTE

EYSINES - ZAC MERMOZ - Secteur C "Le Lotissement Forestier" - Vente d'un terrain de 4 230 m² environ aux Sociétés EVERLOG et AQUITAINE INFORMATIQUE - DÉCISIONS - AUTORISATION

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Éric THEBAULT, Gérant, représentant la Société ÉVERLOG, et par Monsieur Jean-Pierre LABADIE, Gérant, représentant la Société AQUITAINE INFORMATIQUE, qui désirent acquérir un terrain d'environ 4 230 m², situé dans le Secteur C de la ZAC MERMOZ à EYSINES. Le siège social de ces deux entreprises est à EYSINES, 280 Avenue du Médoc.

La Société ÉVERLOG et la Société AQUITAINE INFORMATIQUE, toutes deux spécialisées dans la fabrication de logiciels, occupent depuis une vingtaine d'années un immeuble commun en location sis à EYSINES. Le propriétaire envisage de revendre ces locaux au profit d'un promoteur dans le cadre d'un programme de construction de 25 logements.

C'est pourquoi, ces deux entreprises, employant chacune 25 salariés, souhaitent acquérir une parcelle commune sur laquelle sera édifié un seul bâtiment accueillant les deux entités, en créant la SCI T2L.

Ce projet a reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire d'EYSINES.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les Services Fiscaux ont été consultés sur cette vente (Communiqué N° 2006-162V1882 en date du 3 juillet 2006) et ont estimé la valeur vénale du bien à 25 € HT le m².

Eu égard à la localisation et à ses caractéristiques, ce terrain pourrait être vendu au prix de 45 € HT le m². Toutefois, considérant l'ancienneté de ce dossier ayant fait l'objet de premières négociations sur la base d'un prix de cession de 24,39 € HT et s'agissant de deux entreprises implantées sur la commune d'EYSINES et en pleine expansion génératrice de créations d'emplois, il est proposé de réaliser la cession sur la base de 31.50 € HT le m², soit pour la surface considérée la somme de 133 245 € HT.

Afin de concrétiser l'engagement des Sociétés ÉVERLOG et AQUITAINE INFORMATIQUE, Monsieur Éric THEBAULT et Monsieur Jean-Pierre LABADIE ont signé respectivement une promesse unilatérale d'achat le 14 NOVEMBRE 2006.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DÉCIDER :

- De céder aux Société ÉVERLOG et AQUITAINE INFORMATIQUE, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elles pour le financement de l'opération, un terrain d'une superficie d'environ 4 230 m², à détacher des parcelles cadastrées Section BA 271, BA 628, BA 634, BA 636, BA 639, BA 828 et BA 830, situé dans le Secteur C « Le Lotissement Forestier » de la ZAC MERMOZ à EYSINES, pour la somme de 133 245 € HT pour la surface considérée, plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique.

- Que les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés, au fur et à mesure de leur perception.

AUTORISER MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

- A signer l'acte authentique de vente et toutes conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 MARS 2007**

M. JEAN-CHARLES BRON

